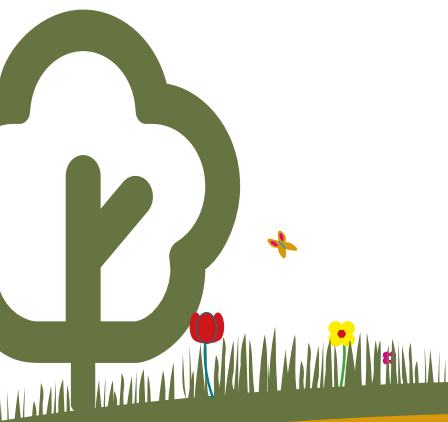




CHARTE
+NATURE



S'engager
à préserver
l'environnement
et la **biodiversité**

S'engager



La Charte **+NATURE** est proposée aux collectivités et aux structures publiques et privées souhaitant s'engager dans une gestion écologique et durable de l'**ensemble de leurs espaces extérieurs**.

La structure s'engage à :

- réduire les déchets verts,
- mieux gérer l'eau,
- favoriser la biodiversité locale,
- communiquer en interne et en externe,
- respecter tous les critères du thème "produits phytosanitaires",
- se mettre en conformité avec toutes ces règles dans le délai prévu pour chaque niveau à compter du jour de la signature.

Disposer d'une note suffisante pour les actions des quatre thématiques **+NATURE**.

Diverses solutions techniques sont proposées pour chacune des 4 thématiques **+NATURE**. La réalisation d'une action donne droit à un ou plusieurs "+" selon le bénéfice qu'elle entraîne en faveur de l'environnement. C'est le total de ces "+" qui permet de valider un niveau.

1

charte

3

niveaux de progression

Cette Charte est basée sur 3 niveaux de progression qui permettent d'avancer "pas-à-pas" selon les capacités de la structure engagée.

Retrouver la notice et les actes d'engagement sur : www.fredon.fr

+ de Nature

+ de Biodiversité

+ de respect de l'Environnement

Disposer d'un accompagnement technique



Les collectivités, les structures publiques ou privées signataires de la Charte **+NATURE** peuvent être accompagnées par FREDON dans leur démarche. Un soutien technique et méthodologique est fourni :

1. audit des pratiques d'entretien :
 - diagnostic des pratiques actuelles,
 - préconisations de solutions alternatives de gestion et d'aménagement,
 - évaluation du niveau actuel et du niveau atteignable de la Charte,
2. rencontre technique sur place pour présenter les éléments de l'audit et des exemples de solutions à mettre en place,
3. fourniture du rapport écrit,
4. mise à disposition de supports de communication sous format numérique (panneaux, articles, expositions, plaquettes, autocollants...),
5. valorisation des actions réalisées par les signataires (site Internet, communications presse...).



Etre labellisé

- ▶ FREDON assure la démarche de labellisation :
 - visite de contrôle du respect des engagements pris par la structure,
 - constitution du dossier de labellisation présenté au comité national,
 - apport de conseils supplémentaires pour que la structure puisse continuer à évoluer.
- ▶ Une structure labellisée bénéficie des services suivants :
 - possibilité d'utiliser le logo Charte **+NATURE** du niveau atteint dans tous les documents de communication,
 - diplôme Charte **+NATURE** du niveau atteint,
 - plaque de labellisation Charte **+NATURE** du niveau atteint,
 - communication presse réalisée par FREDON au niveau régional et national.

À noter :

*Le label Charte **+NATURE** est acquis pour une durée de 5 ans. A l'issue, une visite de contrôle supplémentaire est nécessaire pour conserver le label.*

De plus, si votre structure a déjà atteint l'un des 3 niveaux de la Charte, elle peut être labellisée sans accompagnement technique après visite de contrôle du respect des engagements.

Une charte pour qui ?

La charte **+NATURE** s'adresse à toutes les structures publiques ou privées qui disposent d'espaces extérieurs à entretenir :

- communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, conseils départementaux, conseils régionaux...
- entreprises,
- bailleurs sociaux,
- établissements de tourisme, établissements de santé, établissements scolaires,
- ...

Pourquoi m'engager dans la charte **+NATURE** ?

Pour avancer vers un entretien des espaces extérieurs de ma structure encore plus respectueux de l'environnement :

- ▶ bénéficier de conseils techniques de terrain,
- ▶ être guidé dans ma démarche,
- ▶ valoriser les actions réalisées par ma structure.



FREDON
FRANCE

www.fredon.fr

Contactez-nous :

Tél. :

Mail :